

NOTE DE SERVICE

Destinataires: Détenteurs du Guide administratif
de la Direction des finances

Date: Le 28 octobre 2008

Objet: Directives et méthodes No DF-8 «Frais de voyage et de déplacement»
Taux de remboursement du kilomètre

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous informer que le taux de remboursement au kilomètre lors de déplacements effectués par un employé avec sa voiture personnelle dans le cadre de l'exercice de ses fonctions est modifié comme suit:

	<u>Taux actuels</u>	<u>Nouveaux taux</u>
Personne seule	40 cents	43 cents
Covoiturage	48 cents	53 cents

Cette modification entrera en vigueur le **1^{er} novembre 2008**.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au poste 4628.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Alain Sauvageau

Trésorier

Division trésorerie et gestion des risques

COMMUNIQUÉ NO 2
Taxes à la consommation T.P.S. – T.V.Q.
Mis à jour le 1^{er} novembre 2008
 (à inclure au Guide administratif)

- Numéro d'inscription de l'Université de Montréal pour la T.P.S. : R108160995
- Numéro d'identification de l'Université de Montréal pour la T.V.Q. : 1006011132
- Tableau sommaire de calcul des taxes pour les frais de déplacement, de représentation, de voyage et de réception dans les cas où les deux taxes ne sont pas indiquées distinctement sur les factures ou pièces justificatives

Nature de la dépense	Montant incluant les taxes	TPS INCLUDE ⁽¹⁾ TVQ INCLUDE ⁽¹⁾	
		Montant ou calcul	Montant ou calcul
- Indemnité de kilométrage	0,43 \$	0,019 \$	0,030 \$
- Covoiturage (2 personnes ou plus)	0,53 \$ le kilomètre	0,023 \$ le kilomètre	0,037 \$ le kilomètre
Essence Fournitures Location de voiture Stationnement Taxi	MT (Montant total réclamé incluant taxes)	MT X 0,044297	MT X 0,069767
Per diem (coucher)	20,00 \$ par nuit	0,89 \$	1,40
Per diem (repas)			
- Petit déjeuner	8,00 \$	0,35 \$	0,56 \$
- Déjeuner	14,00 \$	0,62 \$	0,98 \$
- Dîner	23,00 \$	1,02 \$	1,60 \$
Repas ou réceptions (incluant vin et nourriture)	MT (Montant total réclamé incluant taxes et pourboire de 10 % sur le prix avant taxes)	MT X 0,0407	MT X 0,06410
Frais de séjour professeurs et chercheurs invités (maximum de 700 \$ par semaine)			
Repas	490,00 \$	21,71 \$	34,18 \$
Coucher	210,00 \$	9,30 \$	14,65 \$
	700,00 \$	31,01 \$	48,83 \$

⁽¹⁾ Afin d'éviter des calculs, il est préférable d'exiger du fournisseur d'indiquer les deux taxes sur les factures